AR Prefecture

017-200041523-20240827-DEC397_2024-AU Reçu le 27/08/2024



Décision n° 397/2024 AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer, pour les Antilles de Jonzac :

• Une convention de partenariat avec Vacances Bleues Résidences pour l'année 2024.

Fait à Jonzac,

Le

2 7 AOUT 2024

Le Président Claude BELOT

communauté de Communes de la Haute - Saintonge 7, rue Taillefer - CS 70002 17601 JONZAG Gedex